



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Communiqué presse (15/05/21022) : Politique de l'autruche

Jeudi 12 Mai, à 18 h, M. Pomarez, maire de Mimizan, a tenu la réunion de quartier Plage sud, sur l'aire de l'hélistation.

Invités avec les riverains, les associations Sibylline océans et SEPANSO Landes ont informé les riverains de la réalité de la situation sur la gestion foncière de la zone : aire des campings cars, hélistation, parking (parcelles T002 et T 111).

Le sujet du devenir des parcelles T111 et T002 a été abordé. Depuis 2016, la SEPANSO (recours administratif et pénal), l'association Sibylline océans (recours hiérarchique) et le comité de riverains, luttent pour préserver cet espace de l'emprise des promoteurs. Le Maire a précisé que la commune a le même objectif et qu'un parking serait rétabli.

Suite au recours de la SEPANSO, le déclassement a été annulé et les parcelles sont redevenues publiques. Toutefois, la délibération de la vente au promoteur n'a pas été annulée, le permis de construire privé perdure donc. Celui-ci prévoit la bétonisation de 5000 m² en pied de dune.

Mme Delest 1ère adjointe en charge de l'urbanisme, est intervenue pour préciser que le permis de construire ne pouvait être retiré sous peine de poursuites de la part du promoteur. Elle affirme qu'une audience est à venir qui devrait statuer sur le sort de ce permis.

Cette audience s'était déjà tenue lui a répondu la SEPANSO qui normalement devrait être déboutée et condamnée à verser des frais irrépétibles. L'avocat de la commune, par un dernier mémoire a affirmé que le permis est caduque vu qu'il date de plus de 3 ans de et a demandé 4000€ de frais irrépétibles à la SEPANSO. La SEPANSO précise, d'une part, que le commissaire au gouvernement n'a pas retenu cet argument (un recours suspend le délai de validité automatiquement), il restera au PC, au jour de la sortie du futur jugement, 30 mois de validité et, d'autre part, fait remarquer que la Mairie n'avait aucun risque à retirer ce PC car ce permis n'était pas conforme vis-à-vis du PPRL ; de plus pour déposer un permis il faut être propriétaire du terrain, le promoteur ne peut l'être la parcelle étant publique.

La SEPANSO Landes rajoute, par ce communiqué, que si les juges suivent les conclusions du commissaire au gouvernement, la déboutant dans l'annulation de ce permis et la condamnant à des frais irrépétibles, elle ne fera pas appel, le PC deviendra définitif et la municipalité sera enfin face à ses responsabilités. On verra qui veut protéger l'environnement !

Contact : Jean Dupouy, vice-président Fédération SEPANSO 40 – 06 84 80 81 33



Sibylline océans demeure dans l'attente d'un rendez-vous avec Monsieur Pomarez sollicité il y a près de deux ans, afin de pouvoir présenter son projet de Centre Hospitalier Vétérinaire pour animaux marins.

Sibylline océans a rappelé que le projet de centre qu'elle porte depuis quasiment 20 ans est une plus value pour la ville, génératrice d'emplois (140 en incluant la partie éducation) et d'activité à l'année, pour la station balnéaire. La seule requête auprès de la commune, en termes de financement, est l'accès au foncier au prix des domaines. Elle a également rappelé que ce projet s'inscrivait dans la perspective d'une Seule Santé (One Health) : publique, animale et environnementale. Plus que jamais, la pandémie de 2019 illustre la pertinence de ce concept par son approche intégrée, systémique et unifiée, de l'échelle locale à l'échelle mondiale. La faune sauvage est naturellement un réservoir de pathogènes susceptibles d'être transmis, directement ou indirectement, à l'homme. L'association franco-espagnole née pendant la marée noire du Prestige, dont l'objet est la préservation des animaux marins et de son habitat par la médecine, l'éducation et la recherche, a aussi informé de l'absence d'autopsie sur les cétacés échoués, fait fort préjudiciable aux pêcheurs systématiquement pris pour cible dans l'explication de l'UME (Unusual Mortality Event) du Golfe de Gascogne, qui dure depuis près de 7 ans maintenant, sur les espèces dauphin commun et marsouin commun.

Le projet d'hôpital de l'association se situe sur une partie de la parcelle T002, aire de l'hélistation, retenue à bon escient par sa localisation, sa densité d'échouages, ses impératifs sanitaires et logistiques.

La réunion s'est conclue par un pot où le maire, devant témoins, a indiqué que si Madame la Préfète réservait un accueil favorable à ce projet d'utilité publique, il suivrait. Dont acte !

Frédérique CHEYENNE
Sibylline océans
2, rue des Rameurs
40200 Mimizan-plage